

**DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
DES PROJETS HYDRIQUES**

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le programme décennal de dragage d'entretien au quai de
Rivière-du-Loup sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup par
la Société des traversiers du Québec**

Dossier 3211-02-323

Le 7 mars 2022

**Ministère
de l'Environnement
et de la Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques (DÉEPH) a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec (STQ) est recevable soit, qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte de manière satisfaisante des observations et des enjeux soulevés lors de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date année-mois-jour	Événement
2021-03-30	Réception de l'avis de projet
2021-04-01	Délivrance de la directive ministérielle
Du 2021-04-16 au 2021-05-16	Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
2021-05-19	Transmission des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique
2021-10-29	Réception de l'étude d'impact
2021-11-04	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2021-12-22	Transmission à l'initiateur de projet du document de questions et commentaires issus de la consultation des ministères et organismes concernés
2022-02-14	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet

2. DESCRIPTION DU PROJET

La STQ assure la gestion du quai de Rivière-du-Loup, lequel permet d'offrir un service maritime sur le fleuve Saint-Laurent reliant Rivière-du-Loup à Saint-Siméon, du mois d'avril au mois de janvier. Ce service est qualifié d'essentiel par le gouvernement du Québec. Afin de maintenir ses activités au quai de Rivière-du-Loup, la STQ doit procéder annuellement à des travaux de dragage des sédiments accumulés. À cet égard, la zone portuaire de Rivière-du-Loup est soumise à une problématique récurrente de sédimentation, réduisant ainsi la profondeur des approches du quai. Ainsi, chaque automne, des travaux de dragage d'entretien doivent donc avoir lieu dans le but de maintenir la profondeur d'eau minimale sécuritaire entre 5,0 m et 5,5 m, et ce, afin de permettre les manœuvres maritimes et d'assurer un maintien du service de traversier. Les travaux de dragage sont effectués à l'aide d'une drague à benne preneuse et les sédiments sont acheminés vers un site de rejet en eaux libres, à 3 km au nord-est du quai. La superficie et le volume de sédiments à draguer annuellement varient selon les conditions sur le terrain. Le programme décennal de dragage vise les dragages automnaux compris entre 2022 à 2031.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la DÉEPH en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCC ainsi que les ministères suivants :

- La Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent;
- Le Centre d'expertise en analyse environnementale;
- Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- Le ministère du Tourisme;
- Le ministère des Transports;
- Le ministère de la Sécurité publique;
- Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Le ministère Environnement et Changement climatique Canada;
- Pêches et Océans Canada;
- Le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC. *Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup (2022-2031) – Étude d'impact sur l'environnement – Rapport principal*, par WSP Canada Inc., octobre 2021, 270 pages et 5 annexes;
- SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC. *Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup (2022-2031) – Étude d'impact sur l'environnement – Plan préliminaire des mesures d'urgence*, par WSP Canada Inc., novembre 2021, 82 pages et 2 annexes;
- SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC. *Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup (2022-2031) – Étude d'impact sur l'environnement – réponses aux questions et commentaires*, par WSP Canada Inc., février 2022, 246 pages et 5 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre, datée du 1^{er} avril 2021.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information publique.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape de la période d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la loi.

Original signé par :

Jonathan Roger, M.Sc.

Chargé de projet

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques